



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

St Vulbas le 08 août 2024

Procès-Verbal du CSE du 25 juillet 2024

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH).

Membres élus titulaires présents : Aurélien Delorme (secrétaire), Alain Jouan, Alexandre Tadej (secrétaire adjoint), Sandra Monnery.

Membres élus suppléants présents :

Représentant Syndical UNSA : Jonathan Da Costa.

Représentant Syndical CFDT : Absent

La séance est ouverte à 9h30

1. Validation du Procès-Verbal du 27 juin 2024.

Le PV du 27/06 ne peut être validé faute de documents non transmis par la Direction. Mr Delorme émet le souhait d'organiser au plus vite une réunion extraordinaire afin de le valider au plus vite après transmission des documents manquants.

2. Marche de la société.

Activités à S30 :

- STV : Tx R : 73% (-8% vs M-1) : Entrepôt à jour. Activité autour de 130kp/jour.
- GXO : Tx R : 76% (-5%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 70kp/jour.
- BLO : Tx R : 66% (-1%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 50kp/j
- MCL : Tx R : 81% (-2%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 1000v/j. Lancement opération Collège env/ 14000v en livraison à partir du 15/09.
- Fournisseur : des retards de livraison sur Nike (va s'accélérer à partir de semaine prochaine) et Import (décalage sur fin Août)

Sujet Bâtiments :

- STV : MADA C5 réalisée, MADA Bureau le 26/07.
- AUT : Ouverture du site planifiée le 2/09 et démarrage des flux produit à partir du 9/09

Autrèche :

- Organisation des flux marchandises en cours, rédaction des documents liés à la sécurité du site en cours (évacuation/protocole de sécurité/Plan intervention...)
- Organisation du déménagement finalisée : Env. 300 camions, 4 tours/j sur 3 mois. Pilotage par la GDS, équipe semi-dédiée sur la gestion opérationnelle
- Reste l'organisation de la gestion des réception/prépa à caler dès la confirmation des arrivées des flux import (Visibilité à 6 semaines)

Sujet mécanisation :

- Finalisation montage de la structure de la mezzanine, montage des allées du Shuttle + structure RiA



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Sujet Transport :

- Focus livraison Paris pour les JO

MAGASIN :

Evolution du CA magasin comparable : Juin à -1,3%

Mois	Evo CA
janv-24	-5,9%
févr-24	-2,2%
mars-24	7,3%
avr-24	-6,5%
mai-24	-9,7%
juin-24	-1,3%

En cumul depuis le début d'année :

- Comparable est à -3% VS budget à +3%
- Comparable + non comparable à +10,5% VS au budget à +16%

Mois	Canal vente	Evo CA	Evo CA Non Com	Evo CA Cumul
2024	Ventes magasin	↓ -3,3%	78,3%	10,4%
	Ship from store	↑ 8,3%	72,0%	17,2%
	Click and collect	↓ -11,0%	59,3%	-1,2%
	Total	↓ -3,0%	78,0%	↑ 10,5%

ACTIVITE LSL :

- **LSL Réception** : Globale LSL : +564% VS Budget (Prb dans la conception du budget sur les cadencements des livraisons fournisseur, il y aura l'effet inverse sur Juillet).

Nombreux décalages liés à la situation économique et portuaire complexe (manque de disponibilité des conteneur et problème canal de Suez) Tempête en Afrique du Sud)



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Somme de Qté	Étiquettes de colonnes		Étiquettes de lignes		
	LSL - Um	LSL - UvC	2023	2024	2024
	In	Budget In			
	In	In	2023	2024	2024
janv			5 375 230	5 084 267	7 553 965
févr			3 816 774	5 498 575	2 877 909
mars			4 138 080	4 846 659	6 229 075
avr			3 510 547	4 073 758	2 057 970
mai			3 410 927	3 729 653	1 579 438
juin			4 646 471	4 227 833	636 109
Total général			24 898 029	27 460 745	20 934 465

Total général		Um	
Budget In 2024		23 VS 24	24 VS Budget
31 453 779		-5,41%	-32,69%
24 242 159		44,06%	91,06%
26 819 248		17,12%	-22,19%
19 178 151		16,04%	97,95%
19 338 362		9,34%	136,14%
21 707 850		-9,01%	564,64%
142 739 548		10,29%	31,17%

- **LSL Préparation/Expédition** : Globale LSL : +66% VS Budget (lié au volume d'anticipation livrée avant la date de demande des magasins) il y aura l'effet inverse sur Juillet.

STV (+130%), MCL (+14%), PDA(+13%)

Somme de Qté	Étiquettes de co			Étiquettes de li			Total général
	LSL - Um	LSL - UvC	Total général	Budget Out	Out	Out	
				2024	2023	2024	
janv	5 655 158	3 478 338	3 840 143	6 877 219	4 333 528	4 586 097	28 770 483
févr	3 957 586	3 304 249	4 209 040	4 821 559	4 373 987	5 313 211	25 979 632
mars	3 284 795	4 316 527	4 503 695	4 583 470	5 793 640	5 681 008	28 163 135
avr	4 798 210	2 989 484	4 929 762	6 396 220	4 366 240	6 635 314	30 115 230
mai	4 441 166	3 788 316	3 789 449	5 166 996	4 902 103	5 251 305	27 339 335
juin	3 407 062	5 911 873	4 572 327	3 488 897	8 372 014	5 795 590	31 547 763
Total général	25 543 976	23 788 787	25 844 416	31 334 362	32 141 512	33 262 525	171 915 578



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Um		UvC	
23 VS 24	24 VS Budget	23 VS 24	24 VS Budget
10,40%	-32,09%	5,83%	-33,31%
27,38%	6,35%	21,47%	10,20%
4,34%	37,11%	-1,94%	23,95%
64,90%	2,74%	51,97%	3,74%
0,03%	-14,67%	7,12%	1,63%
-22,66%	34,20%	-30,77%	66,12%
8,64%	1,18%	3,49%	6,15%

Mr Grassart explique que toute la nouvelle partie bureaux devrait être terminée début septembre.

L'évolution du chiffre d'affaire magasin à périmètre comparable en cumul depuis le début d'année est à -3 alors que le budget est à +3. Sur l'intégralité du réseau le cumul est à +10 alors que le budget est à +16. Il rappelle que la prévision du budget est établie de manière pessimiste.

Mr Jouan demande compte tenu de la grosse activité prévue sur août et septembre, si cela ne permettra pas de récupérer le retard ?

Mr Grassart lui répond que cela est déjà pris en compte.

Mr Jouan demande comment ces résultats en demi-teinte sont ressentis par le siège.

Mr Grassart lui répond qu'il existe une forte tension par rapport à l'activité magasins et la baisse importante des flux passant par les plates-formes.

Les engagements des sociétaires sur le deuxième semestre quant aux flux passant par les plates-formes sont à -10%.

Mr Jouan regrette que des décisions individuelles puissent mettre en danger le Groupe.

Mr Tadej constate qu'Intersport a perdu son identité rattachée au sport au profit d'une identité plus Life Style.

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

3. Point RH

EFFECTIFS JUIN 2024

MOIS	SITE	CDI								TOTAL CDI	EVOLUTION
		OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE			
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME		
JUIN	STV	44	52	5	7	15	15	9	7	154	-0,65%
	MCL	14	0	2	0	3	1	2	0	22	0%
	BLO	2	2	2	0	2	3	1	0	14	14,29%
	TOTAL	18	54	9	7	20	19	12	7	190	0,53%

CDD										TOTAL CDD
OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE				
HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
5	5	0	0	0	0	1	0	0	0	11
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	4
7	5	1	1	1	1	1	0	0	0	16

7 Entrées (3 CDI Blois + 4 CDD Blois)
4 Sorties (1 CDD Blois + 1 CDI Blois + 1 CDD Machecoul + 1 CDI STV)

C PROF - CAPPRÉSENTATION					TOTAL CPRO + APP
OUVRIER		EMPLOYE			
HOMME	FEMME	HOMME	FEMME		
1	0	0	0	1	2
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	1	2

TOTAL	TOTAL HOMME	TOTAL FEMME
167	79	88
23	22	1
18	12	6
208	113	95

EFFECTIFS JUIN 2024

NOM PRENOM	DATE D'ENTREE	TYPE ENTREE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE
FEYDEL Ludovic	04/06/2024	Externe	Homme	Ouvrier	CDI
HOUILLLOT Juliette	04/06/2024	Externe	Femme	Ouvrier	CDI
SAUSSEREAU Martin	03/06/2024	TT	Homme	Agent de M	CDD
FIGUES Paul	03/06/2024	Externe	Homme	Agent de M	CDI
PEANO Nicolas	10/06/2024	Externe	Homme	Employé	CDD
BOYER Pierre	11/06/2024	Externe	Homme	Ouvrier	CDD
BALLET Soizic	17/06/2024	Externe	Femme	Ouvrier	CDD

SITE	NOM PRENOM	DATE DE SORTIE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE
BLO	PEANO Nicolas	17/06/2024	Homme	Employé	CDD
BLO	CORREIA Flodie	30/06/2024	Femme	Ouvrier	CDI
MCL	FILATRE Kévin	30/06/2024	Homme	Ouvrier	CDD
STV	CHAVANNE Richard	25/06/2024	Homme	Ouvrier	CDI



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Barret informe l'instance avoir reçu un courrier de l'inspection du travail quant au deux DGI, à savoir l'espace existant entre les quais et la semi et l'odeur forte d'ammoniac qui était présente dans un conteneur et en fait la lecture.

Mr Delorme lui demande à ce que ce courrier lui soit transmis afin de l'incorporer au PV de cette réunion, ce qu'elle accepte.

Madame Barret,

J'ai bien reçu l'ordre du jour relatif à la réunion du CSE en date du 25 juillet 2024. Merci de bien vouloir me faire un retour complet sur les deux points suivants :

- sujet des containers avec fumigation. retour sur le DGI suite à la présence de forte odeur en date du 18 juillet 2024. Sur ce sujet, merci de me fournir la fiche modifiée du mode opératoire ainsi que l'extrait du DUER sur l'ouverture des containers ou le risque d'intoxication liée à la fumigation des containers.

- sur le sujet du DGI relatif au quai niveleur en date du 16 mai 2024. merci de bien vouloir m'informer des constats liés à ce DGI, des mesures prises pour résorber ces situations ainsi que les informations liées aux incidents en date du 24 mai 2024 et 12 juillet 2024 listés dans l'ordre du jour.

Je vous remercie également de prévenir l'ensemble des élus de mon absence pour cette réunion et ma demande relative à ces deux sujets contenue dans le présent courriel.

cordialement,

David RODRIGUES
Inspecteur du Travail
UC1 - Section N2
DDETS 01

Mr Jouan indique avoir envoyé un mail à la Direction comportant des interrogations et des précisions sur ces sujets et ne pas avoir eu de réponses à celui-ci. Il regrette cette position malsaine qui n'améliore pas les relations. Il demande à Mr Grassart sa position qui lui répond de la nécessité d'un temps de réponse adéquat.

Mr Jouan ne comprend à la lecture du mail de Mr Borget, qui dit que des salariés ont eu des irritations, qu'aucune déclaration d'incident/accident n'ait été remplie. Il déplore ce comportement non professionnel.

Mme Barret indique que malgré un incident non déclaré, si un salarié venait à être malade le lendemain cela ne posera aucun problème dans sa prise en compte en accident du travail.

DÉCHARGEMENT MACHECOUL



VRAC

- Vélos juniors
- 1 référence de rameur (24kg)
- Chargement internationaux



Nouvelle solution pour le VRAC

- Dimensions :
 - Longueur de 8m à 17m
 - Largeur 80cm
- Nacelle 2 personnes avec lumière et rideau d'air
- Tapis articulé à l'arrière pour faciliter la mise en palrack
- Pas de rail : déplacement de la machine avec assistance



Date d'arrivée

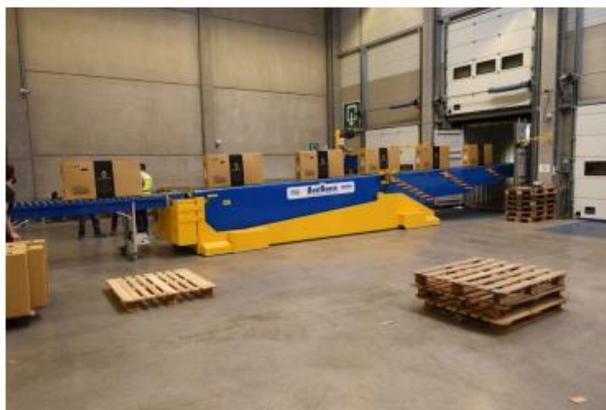
30 JUILLET

Coût
110k€

Utilisation en

CELLULE 4

PHOTOS TAPIS DE CONVOYAGE DE COLIS





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Grassart explique que cela est une solution en test. Si cette solution n'est pas la bonne, ce convoyeur sera rapatrié sur un de nos autres sites à définir mais un effort d'adaptabilité sera vraiment effectué afin de répondre aux besoins en termes de santé et sécurité des salariés du site de Machecoul.

C'est un produit très spécifique qui demandera énormément d'essais.

Mr Delorme demande si un convoyeur de ce type existe avec plus de 80 cm de largeur. Mr Grassart lui répond que oui mais il sera hors standard avec toutes les complications que cela comporte. (Disponibilité, adaptabilité, encombrement, etc...)

Mr Tadej demande si une notion de port de casque existe pour l'opérateur œuvrant dans le container. Mr Grassart lui répond par la négative.

Cela paraît judicieux à toute l'instance que 4 opérateurs soient sollicités pour cette opération : 2 à l'intérieur du container qui disposent les produits sur le convoyeur et 2 à l'extérieur qui les réceptionnent et les palettisent.

4 votants :

4 votes favorables.

La CFDT loue une potentielle amélioration des conditions de travail et sécurité des salariés avec ce nouveau dispositif.

5. Mesures préventives et correctives en relation avec les odeurs constatées dans certains conteneurs.





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

CONTEXTE



- Sujet suivi avec la CARSAT
- Echanges des bonnes pratiques avec des entreprises du secteur logistique
- Intégration de la supply pour intégrer les fournisseurs et les transitaires à la démarche

100% INTERSPORT

ETAPE 0



- Procédure d'évacuation des résidus d'éléments de fumigation (si présent).
- Sur pont d'Ain, un système de mesure interne a été mis en place (428 mesures avec 6 anomalies livraison sur début juillet qui a nécessité une ventilation)

100% INTERSPORT

ETAPE 1



- Réaliser un **échantillonnage** (container STV et AUT contrôle statistique) permettant de fournir **une évaluation du risque** pour les salariés LSL.
- Observer les variations de résultats selon le type de produit, le mois de réception, le fournisseur..

100% INTERSPORT



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

ETAPE 2



- Selon les résultats observés, mise en œuvre de mesures adaptées

100% INTERSPORT

CADRE DES MESURES

Lancement été 2024

- 125 mesures de container par un prestataire (EWS)
- 70% STV – 30% BLO
- A répartir sur l'année
- Touchant le plus de type de produits (chaussures, textile, matériels...)
- Selon le pays de départ

100% INTERSPORT

Mr Grassart explique qu'à la suite de l'évènement ayant entraîné un DGI, des mesures ont été prises immédiatement. Un mail de mise à jour de la procédure d'ouverture des conteneurs a été envoyé par Mr Borget le 18/07, soit le jour même de l'évènement. Ce mail portait sur les responsabilités en lien avec l'ouverture des conteneurs et stipule que dorénavant, ce sera nécessairement à un chef d'équipe qu'il incombera d'ouvrir un conteneur pour ainsi prendre la décision d'effectuer le déchargement ou au contraire s'il faut le ventiler.

Mr Jouan indique que c'est seulement un mail et non un document officiel de procédure qui a été transmis.

Mr Grassart lui répond qu'effectivement dans l'urgence c'était de nouvelles consignes à appliquer via le mail envoyé et qu'un document de procédure était en cours de d'élaboration.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Cette procédure expliquera également comment traiter les sachets de fumigation s'ils sont présents.

Une mise à jour de la formation de tous les intérimaires « opérateurs de déchargement » va être réalisée afin de les sensibiliser sur le comportement à avoir en cas de gêne dû à la présence d'une odeur d'ammoniac élevée.

Mr Jouan rappelle que tout cela est un problème récurrent qui persiste depuis de nombreuses années.

6. Recours du CSE à l'assistance d'un expert-comptable dans le cadre d'une mission contractuelle régie par l'article L2315-81 du Code du travail afin d'examiner la structuration des instances représentatives du personnel au sein du groupe Intersport : proposition de devis apportés par les différentes organisations syndicales.

Ce point est reporté sur la réunion CSE de septembre.

7. Présentation sur les situations de restrictions et inaptitude à un ou plusieurs postes. Nombre / site. Quelle méthode de reclassement et organisationnelle pour le maintien dans l'emploi.



RH



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

DÉFINITION RESTRICTIONS / INAPTITUDE

- **APTE**

Le poste de travail auquel est affecté le salarié est compatible avec son état de santé au moment de la visite et ne risque pas de lui nuire.

- **APTE AVEC RESTRICTIONS**

La restriction d'aptitude vise à écarter les situations de travail dangereuses pour la santé du salarié. Elle peut concerner par exemple les horaires de travail, certaines postures à éviter, ou encore un port de charges lourdes.

La restriction doit être précise et peut éventuellement être limitée dans le temps.

- **INAPTE AU POSTE, APTE A UN AUTRE POSTE**

Le salarié est déclaré médicalement inapte à son poste. Il peut toutefois occuper un autre poste, compatible avec son état de santé.

Lorsque aucun aménagement ni reclassement à un autre poste n'est possible, la conséquence de l'inaptitude est le licenciement.

Sources : Service de Santé au Travail



RÉPARTITION MOTIFS RESTRICTIONS

Étiquettes de lignes	Nombre de Thème restriction
Charge	2
Chaussures	1
Hauteur	2
MTT	4
Position	1
Prep / Cariste	3
Son	1
Temps de travail	4
Total général	18





SUIVI : ACCOMPAGNEMENT RETOUR AU POSTE

Fiche de suivi restriction médicale	
Nom du salarié : xxx	
Prénoms du salarié : xxx	
Date d'avis : 15/10/2024	
Avis d'aptitude : peut reprendre le travail en évitant tout port de charge au maximum supérieur au-delà de 50% repris en temps partiel thérapeutique occasionnel, utiliser les moyens d'aide à la manutention.	
Description de l'évolution de suivi :	
Phase 1 : Le poste de xxx a été aménagé de manière à éviter le port de charge ainsi que la manutention, nous devons faire des points réguliers tous les 2 mois avec le suivi de manière à être sûr que cela convient, on doit nous prévenir en cas de douleur pour remonter immédiatement une visite médicale.	Signature salarié
Phase 2 : Réfère un point avec xxx début août.	Signature salarié
Phase 3 : Réfère un point avec xxx début novembre.	Signature salarié
Phase 4 :	Signature salarié
Retour du salarié :	
Date 1 : Phase 1 :	Signature salarié
Date 2 : Phase 2 :	Signature salarié
Date 3 : Phase 3 :	Signature salarié
Date 4 : Phase 4 :	Signature salarié
Signature du salarié	Signature du manager



Mr Jouan rappelle l'importance d'essayer d'aménager au maximum le poste en amont quand un salarié informe sa hiérarchie de problématique de santé par soucis de prévention. Il interroge sur comment analyser les difficultés qui vont survenir au quotidien au fil du temps et comment travailler dessus en amont.

Mr Tadej explique avoir eu un AT la semaine précédente par rapport à des douleurs survenues lors de l'activité inventaire sur Caces 5. Un mail a été de surcroît envoyé par son back-up à sa hiérarchie pour informer d'une problématique similaire liée à la même activité. Son binôme en GDS lui a également raconté avoir les mêmes problématiques.

Mr Tadej explique avoir été en arrêt de mercredi à dimanche mais avoir participé de son plein gré à une réunion en visio le jeudi avec Mr Moissonnier et Mr Averty. Durant cette réunion Mr Moissonnier lui a rappelé qu'il doit faire les inventaires, que cela fait partie de ses tâches. Mr Tadej lui a répondu qu'il était d'accord mais que deux heures d'affilée c'était trop physiquement parlant et qu'ils étaient trois à lui avoir fait remonter cette problématique. Mr Moissonnier lui a répondu « déjà tu vas faire ce qu'on te dit ».

Mr Tadej demande à Mme Barret si elle trouvait la réponse de son supérieur hiérarchique normale ?

Mme Barret est perplexe car ce type de réponse n'est pas dans les habitudes de Mr Moissonnier.

Mr Jouan lui répond que travaillant avec celui-ci depuis de nombreuses années, sa réponse ne l'étonne pas le moins du monde.

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

8. Présentation de la procédure en cas de chute d’humain/animal/objet dans les bassins de tous les sites.

Madame Barret indique qu’à ce jour il n’y a pas encore de procédure en bonne et due forme. En revanche les actions en cours sont les suivantes :

- Une nouvelle échelle dans chaque bassin installée.
- Une bouée qui est commandée et réceptionnée fin juillet.
- Un devis validé pour la mise en place d’une clôture autour des bassins en attente des délais de livraison du prestataire.
- Une information a été faite au paysagiste afin de programmer impérativement deux personnes lors de chaque intervention.

La CFDT loue toutes ces mesures mises en place par la Direction.

Mr Grassart précise que cela est aussi prévu sur St-Vulbas et le nouveau site d’Autrèche dans un soucis d’uniformisation des sites. Il précise également que le fait d’intervenir à deux aux abords des bassins est applicable au personnel interne de LSL.

9. Quelles sont les actions et procédures pour le point portant sur l’espace entre les quais niveleurs et les semis/conteneurs ? DGI du 16/05 / Incident du 24/05 / Incident du 12/07.

 <p>Le sport, la plus belle des rencontres</p>	<p>PROCESSUS</p> <p>Mode Opérateur</p> <p>DÉPLOMBAGE – DECHARGEMENT</p>	<p>Réf : LSL-SIT-PRO-MDO-@@@</p> <p>Version : 01</p> <p>Mise en application le : jj/mm/aa</p> <p>Rédacteur : Anthony ALLEE</p> <p>Nb de page : 1/4</p>
---	---	--

■ **Objet :**

Ce document est destiné aux salariés en Réception et leurs managers. Il décrit le mode opératoire pour le déplombage lors d’un déchargement. Ce mode opératoire est rattaché au processus de réception.

■ **Descriptif :**

<p>1</p> <p>QUOI : Accueillir le chauffeur</p> <p>COMMENT :</p> <p>① Le chauffeur arrive sur site et sonne à la barrière pour ouverture par l’admin expédition Plan de circulation</p> <p>② Le chauffeur vient à l’accueil signer le registre des entrées et prendre les infos de la porte de quai pour le déchargement de la remorque.</p> <p>③ Lorsqu’il retourne à son camion, le chauffeur doit attendre qu’un salarié LSL déplombe la remorque</p>	
<p>2</p> <p>QUOI : Déplomber et ouvrir la remorque à l’extérieur</p> <p>COMMENT :</p> <p>① Vérifier le numéro de plomb avec le document de transport CMR</p> <p>② Retirer le plomb sur la remorque à l’aide d’une pince monseigneur EPI : gants + gilet jaune + chaussures</p> <p>③ Puis, le chauffeur doit ouvrir les portes de la remorque.</p>	

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

<p>3</p>	<p>QUOI : Préparer le déchargement</p> <p>COMMENT :</p> <p>① Une fois déplombé, le chauffeur met son camion à quai. Puis, il met la cale roue.</p> <p>Ⓜ La remorque doit toucher les tampons du quai</p> <p>Ⓜ Le voyant doit être au vert coté entrepôt</p> <p>② Dans l'entrepôt : ouvrir la porte de quai en appuyant sur le bouton ↑</p> <p>③ Mettre en place le pont niveleur et sa lèvre rabattable en appuyant sur le bouton</p> <p>🔗 MODOP : Fonctionnement des portes de quais pour les chargeurs - Machecoul</p>	  
-----------------	---	---

🚧 = Sécurité

😊 = Qualité

Ⓜ = Attention

🔗 = Astuce

Modification – Mise à jour

	<p>PROCESSUS</p>	<p>Réf : LSL-SIT-PRO-MDO-@@@ Version : 01 Mise en application le : jj/mm/aa Rédacteur : Anthony ALLEE Nb de page : 2/4</p>
<p>Mode Opérateur</p> <p>DÉPLOMBAGE – DECHARGEMENT</p>		
<p>5</p>	<p>QUOI : Décharger la remorque</p> <p>COMMENT :</p> <p>① Décharger la remorque à l'aide du matériel adapté et selon les consignes de l'entrepôt.</p> <p>Ⓜ un espace est présent sur les côtés du pont niveleur</p>	
<p>6</p>	<p>QUOI : Libérer la remorque</p> <p>COMMENT : Une fois le camion déchargé</p> <p>① Retirer le pont niveleur et sa lèvre rabattable.</p> <p>② Fermer la porte de quai en appuyant sur le bouton (↓)</p> <p>③ Appuyer sur le bouton « END » pour libérer la cale roue pour que le chauffeur puisse sortir du quai.</p> <p>Ⓜ La lumière doit être rouge coté entrepôt</p> <p>🔗 MODOP : Fonctionnement des portes de quais pour les chargeurs - Machecoul</p>	



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

7 **QUOI :** Faire partir le chauffeur

COMMENT : Une fois la cale libérée

- ① Le chauffeur sort sa remorque du quai puis ferme ses portes.
- ② Le chauffeur vient à l'accueil pour faire les documents transport avec l'admin expédition.
- ③ Il signe le registre pour indiquer son départ, remonte dans son camion et sort du site.

 = Sécurité

 = Qualité

 = Attention

 = Astuce

Modification – Mise à jour



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

 Le sport, la plus belle des rencontres	PROCESSUS	Réf : LSL-SIT-PRO-MDO-@@@ Version : 01 Mise en application le : jj/mm/aa Rédacteur : Anthony ALLEE Nb de page : 3/4
	Mode Opérateur DÉPLOMBAGE – DECHARGEMENT	

■ **Gestion des anomalies :**

2	<p>ANOMALIE : Le numéro de plomb ne correspond pas à la CMR ou plomb absent</p> <p>TRAITEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir un manager et/ou l’admin expédition 	
3 & 6	<p>ANOMALIE : Matériel de quai (pont niveleur, porte de quai, feux, remorque, etc.) dysfonctionnel</p> <p>TRAITEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir le chef d’équipe et le bureau des expéditions <p>L’admin expédition s’assurera que le chauffeur déplace sa remorque pour être déchargée.</p> <p>La maintenance du site s’assurera de la remise en fonctionnement du matériel de l’entrepôt.</p>	
3	<p>ANOMALIE : Impossibilité de mettre le pont niveleur</p> <p>TRAITEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer sur le bouton pour activer le pont niveleur, en ne déployant que la moitié de la lèvre rabattable. - Relâcher le bouton afin de reposer le pont. La lèvre va finir de s’ouvrir en se rabaisant afin d’être à plat. <p>➔ En cas d’impossibilité totale, le trou entre le quai et la remorque sera toujours présent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire attention à l’espace présent entre la remorque et le quai <ul style="list-style-type: none"> ○ Se mettre face à la porte et non de côté pour limiter le risque de chute ○ Avoir les pieds bien ancrés au sol - Prévenir un manager 	

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

<p>Le sport, la plus belle des rencontres</p>	PROCESSUS	Réf : LSL-SIT-PRO-MDO-@@@ Version : 01 Mise en application le : jj/mm/aa Rédacteur : Anthony ALLEE Nb de page : 4/4
	Mode Opérateur DÉPLOMBAGE – DECHARGEMENT	

ANNEXE 1

3 risques liés aux quais

Ecrasement de la tête du réceptionnaire entre les montants de la porte et le mouvement de la remorque		<p>Conserver l'ensemble de son corps à l'intérieur du bâtiment</p> <p>Ouverture et fermeture des portes lorsque la remorque est en position, à l'arrêt</p>
Basculement du chariot suite au déplacement de la remorque ou l'oubli du pont niveleur		<p>Vérifier la mise en place cale roue (STV/MCL)</p> <p>Mettre systématiquement le pont niveleur</p> <p>Etre très vigilant, assurer vous de la compréhension du chauffeur</p>
Basculement du chariot dans la remorque suite au basculement de la remorque		<p>Vérifier la mise en place de la béquille</p>

Mr Tadej indique avoir bénéficié de cette formation la veille.

Mme Barret rebondit et explique que les formations ont d'ores et déjà commencées sur tous les sites et seront dispensées à l'ensemble du personnel concerné d'ici la fin de l'été.

Mr Grassart précise qu'il y a aura toujours un espace entre un quai et une semi. Même avec un quai télescopique, un espace existera toujours mais il sera réduit.

Mr Grassart explique travailler également le lien avec les chauffeurs de manière différente à ce qui se pratique aujourd'hui. Le principe est que l'on pourrait accéder aux quais extérieurs directement depuis certaines portes de secours (une par cellule) avec un système de cage grillagée pour transmission de documents, vérification de chandelles, etc... Ce serait plus pratique et plus sécuritaire. Le but est que l'on puisse sortir ou que le chauffeur puisse rentrer.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Jouan demande si ces accès seront contrôlés. Mr Grassart lui répond par l'affirmative avec un système de badge. Il ajoute qu'une information sur ce sujet sera faite au CSE en temps voulu.

10. Visite du site d'Autrèche pour les élus CSE LSL en septembre. Organisation ?

Mme Barret explique qu'une visite du site d'Autrèche sera prévue sur deux jours, le 1^{er} et le 2 octobre, afin de découvrir le site et procéder à sa visite d'inspection sécurité et l'élaboration de son DU.

11. Présentation des primes suite à la réforme ainsi que la prime collective des productifs.

Mme Barret indique avoir pensé aux gestionnaires de stocks mais avoir oublié la prime collective des 25€ des productifs. Le point sera remporté en conséquence sur la prochaine réunion CSE.

En ce qui concerne donc la gestion des stocks, la moyenne se situe à 212€.

12. Demande de budget supplémentaire pour l'Association Sportive afin de permettre des évènements sur tous les sites.

Mme Monnery indique que ce budget de 9000€ était à la base dédié au seul site de St-Vulbas. Dorénavant s'est ajouté le site de Machecoul, puis Autrèche sans que celui-ci ne soit révisé.

Mme Barret indique que les subventions liées aux augmentations d'effectifs ont naturellement augmentées et que le CSE est libre de les attribuer sur l'Association Sportive.

La CFDT s'offusque et maintient sa position sur un budget dédié spécifiquement à l'Association Sportive. Le sport faisant partie intégrante de l'ADN de notre entreprise. Il y a un décalage évident de notre capacité à réaliser des activités sportives par rapport à Longjumeau, ce qui est dommageable pour la cohésion de groupe. Cela pourrait renforcer la légitimité à recourir à la reconnaissance d'une UES (Unité Economique et Sociale).

13. Incidence des colis d'assortiment sur notre activité depuis 3 ans.

Mme Barret indique ne pas avoir compris le point et qu'elle n'a rien à présenter. Le point sera reporté sur réunion CSE ultérieure.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

14. Présentation des évolutions des montants de primes individuelles par métier et site à N-1 et N à périmètre comparable (exclusion des sorties d'effectif dans l'année, changement de statut socio-pro, etc...)

Le point est reporté sur la réunion CSE de septembre faute de temps nécessaire à l'élaboration de cette présentation.

15. Proposition commerciale Illicado.

De l'avis de toute l'instance, le point sera reporté sur septembre et idéalement présenté par un commercial d'Illicado.

16. Mise en place box internet CSE sur le site de Machecoul : proposition de devis.

Aucun devis n'est encore à présenter lors de cette réunion.

Mr Jouan demande si une ligne existe permettant le branchement d'une box. Il demande également l'intérêt d'une box.

Mr Tadej lui répond que celle-ci servira aux élus et au représentant syndical et également aux distributeurs afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un réseau Wi-Fi pour le paiement.

Mr Grassart indique que le nécessaire sera fait dès qu'un devis sera validé en instance.

17. Organisation arbre de Noël 2024 des sites de Machecoul et Blois.

Mr Tadej explique qu'un restaurant serait envisagé sur Nantes. Les modalités restent à définir.

Sur Autrèche, rien n'est défini actuellement.

18. Campagne ANCV 2024-2025.

70 formulaires d'inscription à l'abonnement ANCV ont été imprimés et mis à disposition des salariés.

19. Point Comptes CSE par le Trésorier.

Ce point est reporté sur la prochaine réunion CSE de septembre étant donné l'absence du Trésorier.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

20. Association Sportive : point référents du CSE.

Mr Tadej indique qu'il souhaiterait organiser une sortie karting sur son site de Machecoul le 05/10. Il a reçu un devis fait par Mecapark. C'est une formule Super Grand Prix de 4 sessions avec une boisson comprise + une boisson offerte par personne. Le montant par personne s'élèvera à 67€. Une participation financière de 10 ou 15 euros sera demandée à chaque salarié.

Madame Monnery indique qu'une activité karting est également prévue sur St-Vulbas le 21 septembre. Les inscriptions débuteront d'ici fin août.

L'instance valide ces deux sorties à l'unanimité.

21. Point Billetterie.

Mme Monnery indique que sur juillet/août rien n'est prévu.

22. Point Distributeurs.

Mme Monnery souhaite indiquer au PV que de nombreux salariés se plaignent des délais de remboursements liés aux anomalies des distributeurs et machines à café et du fait qu'aucune réponse ne leur soit apportée. Mr Spilliaert a pris de lui-même l'initiative de créer une adresse mail servant à centraliser ces demandes, malheureusement nous n'avons aucun visuel dessus ni le moindre retour. A ce jour, soit le 25 juillet, certains salariés n'ont pas eu leur remboursement depuis début juin.

Mme Monnery indique de surcroît, avoir discuté avec Hervé, le prestataire réapprovisionnant les distributeurs, et que celui-ci lui a indiqué donner à Mr Spilliaert régulièrement de l'argent destiné aux remboursements.

Mr Jouan demande si un fond de caisse existe. Il indique également que la création de l'adresse mail à sa seule initiative sans en référer à l'instance CSE est illégitime.

23. Interrogations des salariés.

Document annexé au PV.

La séance est levée à 15h01

La Secrétaire
Aurélien Delorme

Le Président
Frédéric GRASSART